

QUI DÉCIDE DE QUOI ?

Paul Löwenthal¹

On observe de plus en plus de réflexes, tant individuels que collectifs, qui se parent de la toge démocratique mais se déprennent en réalité de son esprit.

« Mes » impôts

Le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) connaît des tensions internes. Normal : là où il y a vie il y a conflit. Cela conduit des intervenants sur divers blogs, tous citoyens conscients et démocrates bien entendu, non pas à demander une transparence ou une intervention du pouvoir public subsidiant – ce qui irait déjà au-delà de la loi ! – mais à réclamer la disparition de cet organisme qui a le tort de ne pas partager leurs préjugés. L'un d'eux précise qu'il n'avait donné son accord à ce qu'une partie de ses impôts servent à le subventionner. Forcément : en démocratie représentative, les citoyens élisent leurs mandataires et ce sont eux qui détiennent *collégalement* les pouvoirs de choix collectifs. Une marge est imaginable pour que les contribuables puissent dans certains cas choisir individuellement l'affectation précise de leur écot, au sein d'un budget fixé par le parlement : dans un État laïque, qui se veut neutre, cela pourrait viser l'affectation du budget des cultes aux différents courants religieux et philosophiques. Plusieurs pays le permettent. Mais ce ne sont pas les citoyens individuels qui pourront juger de l'apport à l'intérêt général des organisations et mouvements de la société civile. Il ne faut pas confondre une préférence avec une évaluation, en partie technique, en partie politique – celle-ci n'étant démocratique que si elle est collégiale, et si elle est organisée dans le cadre d'une législation qui ait elle-même été démocratiquement votée.

Dans le passé, on a connu le cas de citoyens déduisant d'office de leurs impôts la part qui en aurait à l'armée. Sans contester leur droit à être pacifistes ou objecteurs de conscience, la justice les a toujours condamnés, parce que la décision d'avoir ou non une armée ne relève pas du libre arbitre individuel.

« Pas de minarets chez nous »

La votation suisse contre l'édification de minarets a surpris, parce que la majorité de 57% dépasse de beaucoup le poids politique du seul parti qui préconisait cette interdiction (30%). On y verra le signe d'une peur, assurément, mais cela montre aussi le danger que l'on court à la laisser s'exprimer au-delà du débat démocratique, jusque dans la prise de décision. Les parlementaires, eux, auraient su que cette interdiction d'une expression religieuse constituerait une discrimination, violerait la liberté d'expression et de culte et irait à l'encontre les obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme.

Ici aussi, la lecture de la presse et des blogs est édifiante : la grande majorité des réactions politiques, en Suisse et ailleurs, est d'affliction, la grande majorité des commentaires de citoyens est triomphaliste... Comment ne pas me répéter cette phrase terrible mais lucide de Philippe Van Parijs : « Ce que dit de plus odieux le plus odieux des politiciens est moins odieux que ce que pensent la plupart de ses électeurs ». Nos politiciens n'ont pas la cote, mais on doit à la vérité de constater que leurs décisions manifestent quand même un plus grand sens de l'État, un plus grand respect des droits de l'homme et un plus grand sens des solidarités que ne le feraient des décisions populaires. Parce qu'elles sont moins viscérales, moins sujettes aux peurs, aux conditionnements et aux démagogies.

Le référendum veut permettre ce qu'on appelle sympathiquement une démocratie directe, mais il impose en fait une dictature de la majorité : sauf pour révéler des préférences, elle n'est donc pas démocratique. Élisons bien nos représentants et interpellons-les sans cesse, mais ne prétendons pas imposer nos opinions et intérêts personnels ; les intérêts sectoriels pèsent déjà bien assez lourd !

¹ Professeur émérite à l'UCL.